

§ II- LETTRES, N°149

2- A MERE

HENRI-DOMINIQUE, N°74

LETTRE, N°74

+

Grenoble, 13 Mars 1867 -  
9h 1/2 du soir.

Enfin, ma pauvre et chère Enfant, je puis prendre la plume. Vous devez, comme moi, trouver le temps bien long. Encore ne vous dirai-je rien de particulier aujourd'hui, je me réserve de le faire sur une feuille à part, demain, je l'espère.

Je veux d'abord épuiser les questions plus générales. Je ne sais par où commencer.

Et d'abord, notre Enfant de Souvigny, me prie de lui marquer quand elle doit partir car plus que jamais elle est décidée et quand je voudrais. Je pense lui dire d'attendre le moi de Mai, au moment où je pourrai aller moi-même à Béthanie, qu'en pensez-vous? Elle dit à votre sujet : La R. Mère de Béthanie m'a écrit une lettre parfaite. Décidément je sens mon méchant coeur s'attacher au sien. Il me tarde vraiment d'être sous sa maternelle autorité!...Mais voici une difficulté, peut être, ou tout au moins une chose à considérer. Je lui avais demandé des détails sur son état de santé, elle me répond : "On me traite depuis 12 ans pour une affection hépatique et gastralgique que m'a laissée une fièvre muqueuse, extrêmement grave. A force de soins et de précautions minutieuses on me maintient dans une apparence de santé très-florissante; mais en réalité il n'en est rien. Je souffre un peu presq. tous jours, quoique je n'ai plus de crises, la maladie étant chronique maintenant, et me causent un gonflement habituel dans les parties malades que ni les eaux de Vichy ni aucun traitement n'ont pu faire disparaître

"Le résultat de cette indisposition est de



*épuisé*

ne rendre insatiable de sommeil, incapable de la moindre fatigue et un peu triste parfois. A la condition de me laisser dormir, de ne guère me faire marcher, ni rien faire de pénible, je suis la personne la plus robuste du monde.... On m'avait admise à la prise d'habit au Carmel après avoir entendu les médecins assurer que je ne guérirais jamais, que je ne pourrais pas toujours suivre la règle, mais qu'il n'y avait pas de danger pour la vie. Cependant je n'ai pas pu du tout suivre la règle surtout à cause du manque de sommeil.

Dites-moi votre avis, mon enfant, le plus tôt possible.

M<sup>me</sup> Humbert de Gouille m'écrit qu'elle a vu M<sup>le</sup> de S. Juan, qu'elle a accepté le titre de membre du comité et compte venir à la retraite de Béthanie avec une tertiaire qui veut devenir une postulante, et dont je vous ai déjà parlé je crois.

Mon avis est que pour cette année, il vaudrait mieux ou n'avoir pas de retraite ou n'en avoir que 3 jours. Et à M<sup>me</sup> Grusse et M. Gouvert rien n'empêche de les recevoir autant qu'ils voudront. Il faut voir cependant si cela ne peut pas donner à parler que M. Gouvert soit là, mêlé avec ces dames. Il me semble que, pour lui, ce serait mieux en un autre moment. Et ne trouvera-t-on que sa place, pour une retraite, serait bien mieux à Flavigny ou à Dijon que dans une communauté de femmes?..

Une affaire importante et pressée.

Le projet de sermon de charité à la Côte S. André est remis au mois d'Août. On n'y demandera pour une petite retraite. Ce sera ainsi mieux amené.

Une de nos dévouées de ce pays là demande 2 choses et attend une prompte réponse.

Peut-on lui dire à Béthanie vers dans les derniers jours d'Avril une neuvaine de messes pour une de ses belles filles qui attend un enfant dans les premiers jours de mai. Elle enverra 20<sup>f</sup> pour cela, mais demande à savoir l'époque précise et bien arrêtée d'avance offrez cela au R.P. Guéritot, qui restera bien, je l'espère, quelque temps encore après Pâques.

En outre, elle nous offre une lettre de gages du Crédit foncier, d'une valeur de 500 frs portant intérêt de 5% p qui se touche tous les 6 mois, à la charge conscientieuse de dire chaque mois une messe à l'in-



*Spuydun*  
1907

tention de la donatrice, durant le reste de sa vie et les 3 ans qui suivront sa mort, dont il nous sera donné avis. Cette donatrice a 78 ans. Si nous acceptons elle désire que nous fixions un jour, toujours le même chaque mois et elle veut le savoir. - Il me semble que nous pouvons accepter, cependant nous ne sommes pas bien sûrs encore, puisque la question aumônier n'est pas vidée. Que pensez-vous? J'attends votre lettre pour répondre.

Notre Enfant d'Orléans paraît aussi bien décidée, et nous viendra vers le 15 Août. Dieu veuille qu'elle puisse se faire aux vertus fortement religieuses.

Je vous envoie la lettre que m'a adressée M<sup>le</sup> Virginie Berrard dont il a déjà été question entre nous et qui m'a été proposée par la Prieure du T. Ordre de Paris, et l'Aumônier du Bon Pasteur. Dites moi bien votre avis, car je suis embarrassé. Peut-être la difficulté où vous êtes de trouver du travail est elle une raison déterminante et suffisante pour refuser. J'aurai besoin de sa lettre pour lui répondre, à moins que vous ne consentiez vous-même à le faire, en votre nom et au mien; je le préférerais.

Je prends vos lettres:

Inutile de v. dire combien ce que vous me dites de J. m'a affligé, et cependant, je vous en prie, ne me cachez jamais ces choses : j'ai besoin de les savoir.

J'ai bien prié pour elle, et bien pensé à tout cela devant le bon Dieu. Voici ce qui m'a semblé :

Alors même qu'elle se convertirait, il faudrait lui donner l'absolution mais lui refuser la S<sup>te</sup> Communion, au moins jusqu'à Pâques et plus longtemps si Pâques n'était là. Il faut qu'elle se regarde bien comme une ex-communiée et si j'avais le pouvoir de S. Paul moi aussi, comme il fit à l'incestueux de Corinthe, je la voudrais livrer à Satan pour qu'il la fit souffrir et mortifier sa chair, comme parle l'Apôtre, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ"

(1<sup>re</sup> Epître aux Corinthiens,  
ch. 5, vers. 5<sup>e</sup> )

Voilà si elle se convertit.

Si maintenant elle persévère volontairement dans son mauvais état, si surtout elle ne se dessaisit



*Spence*

pas de son billet, si elle ne vous le remet pas d'elle-même, ou si elle le remet et en fait un autre, elle est dans l'état dont je parlais dans une de mes dernières lettres, elle peut et doit se regarder dès maintenant comme chassée de Béthanie. Je n'en veux plus à ces conditions Vous pouvez le lui annoncer dès maintenant, et dès que vous m'en aurez donné avis, je prendrai mes mesures pour qu'on l'accepte au Refuge de Dijon, si elle y veut aller, sinon elle ira à Metz.

(Bien entendu que je vous laisse toute liberté de suspendre encore cette décision, selon que vous le jugerez meilleur, mais je suis d'avis que si cela dure il faut en venir là. - En tout cas, avant de rien faire, faites en sorte de reprendre à J... tous les billets que je lui ai écrits et qu'elle peut avoir encore. Comme j'ignore ce qu'elle deviendra en quittant Béthanie je ne veux pas qu'elle emporte rien de moi. - Je ne desespère pas d'elle entièrement cependant. Je suis même assuré que si nous étions plus saints, vous et moi, nous emporterions la place d'assaut. Car N.S. est tout puissant, il faudrait que nous le puissions prier comme dit l'apôtre S. Jacques : "Priez avec foi, sans hésitation. Car celui q. hésite est semblable aux flots de la mer que les vents agitent et poussent en tous sens - Celui-là ne peut prétendre à obtenir quelque chose du Seigneur."

N'est ce pas là le secret de notre faiblesse? Nous n'avons pas assez de confiance; nous hésitons, nous doutons du succès de nos prières.

Mais pour avoir cette confiance imperturbable il faut être un saint, une de ces âmes qui ne savent jamais rien refuser à Notre Seigneur. Ces âmes peuvent tout sur lui. N.S. ne peut rien leur refuser; il ne peut pas se laisser vaincre en générosité par sa créature.

Mais que nous sommes loin de cela!... Et pourtant il faut y arriver! Il le faut, entendez-vous bien?.. Vous et moi! Il le faut, appuyés sur la grâce de Dieu qui ne nous sera pas refusée. Il est 10<sup>h</sup> 1/2 - A Dieu.

Jeudi matin

J'ai été bien étonné de la manière dont M<sup>me</sup> H. a accepté ma lettre et ma décision. Il ne se peut pas que nous soyons liés par ses vues personnelles ni gênés dans ce qui nous semble l'intérêt de l'oeuvre par ses



*E. Puyfauget*  
not

propres désirs; en ses p c'est une chose que je ne puis accepter et n'accepterai de personne, autrement n'être l'Oeuvre que Dieu nous a confiée marcherait non pas selon les vues que Dieu nous donne mais selon les idées de chacun; et toute personne quelle qu'elle soit qui voudrait imposer ses vues serait priée de se retirer si elle n'était déjà liée par des vœux. C'est dire que dans ces conditions j nous n'admettrons aucune postulante à l'habit, ni aucune aspirante au rang de petite Soeur. Heureusement que M<sup>me</sup> H... a fini plus religieusement qu'elle n'avait commencé, en cette circonstance. Espérons donc encore pour elle, mais je m'attendais à un meilleur esprit religieux de sa part quand nous l'avons acceptée, et si elle a quelques désillusions à propos de ses espérances, j'en éprouve à son sujet de plus grandes encore.

Je ne crois pas bon de s'en tenir pour nos Soeurs à la forme de nos premiers lits : parceque d'abord, j'aimerais qu'il y eut une différence, pour cela, entre nos Soeurs et nos enfants et que celles-ci fussent mieux plus commodément couchées, avec paillassse et matelas, q à moins qu'elles ne demandent très instamment à n'avoir que l'un ou l'autre. En second lieu, j'ai vu aux Charpennes, près Lyon, la maison de nos Soeurs de Bonnay, elles ont de simples lits de planche à peu près pareils aux nôtres, je ne veux pas que vous soyez, en ni que vous paraissiez plus bourgeoises qu'elles. Rien n'empêche à mon sens de remplacer le bois par le fer, qui est plus propre, mais je tiens à ce que ce lit de fer se rapproche le plus possible de nos lits de bois; donc, un lit plat avec lames de fer, au lieu de planches. Un dossier (plus bas, s'il est possible) à la tête; et aux pieds ou pas de dossier, ou ce qui serait mieux peut être, un dossier à peine saillant. Les lits des pauvres détenues de d'Auberive sont bien ce que je voudrais pour vous, mais j'ignore où ils ont été faits. Il me semblerait beau et bien conforme à l'esprit de l'Oeuvre que nos chères Libérées fussent couchées comme on l'est ordinairement dans le monde, et nos Soeurs comme le sont nos détenues dans la prison. Vous pourriez peut être écrire à ce sujet ou à M. l'Abbé Baret, aumônier de la Maison Centrale d'Auberive, ou à M<sup>me</sup> la Supérieure de la Prison.

Je vous renvoie la lettre de M. Martenez et le dessin. Je ne m'explique pas du tout pourquoi il augmente les prix; mais même avec cette augmentation il me semblerait meilleur de suivre notre idée, d'autant que nos lits pèseront moins ainsi et dès lors coûteront moins.



*Spurbaum*

Les supports du dossier (du côté de la tête) devraient, il (a) me semble être laissés au dessus du lit, comme ils le sont aujourd'hui. - Ceux du côté des pieds être placés au dessous, comme dans le dessin rectifié, puisque le dossier de ce côté sera supprimé ou à peu près.

Nous avons cru les n<sup>os</sup> 201 à 211 libres et ils sont placés. Nous n'avons pas à nous gêner beaucoup avec Mme Courtney, je l'inscris donc tout simplement à une autre série de 631 à 640.

Ce qu'elle désire : qu'il n'y ait aucune différence un jour entre nos soeurs et nos enfants devenues religieuses n'est pas réalisable, si nos enfants ~~p~~ sont nombreuses et prennent part à l'élection, car il pourrait y avoir coterie et de la divisions déplorables; mais je suis assez d'avis que même nos anciennes enfants puissent être élues à toutes les charges, à la condition qu'elles soient élues exclusivement par mes celles qui ont toujours été nos soeurs, et à la presque totalité des voix. Ce sont des choses à mûrir devant Dieu, et à combiner.

Mme Hestair est-elle allée chez le R.P. G... sans votre permission. Si oui, c'est une faute, qui doit être punie. Je ne désapprouve (pour elle) que vous l'ayez permis, mais je ne puis permettre qu'elle l'ait fait d'elle-même. - Vous avez bien réglé ce qui est de l'abstinence et du jeûne pour elle.

Nos Soeurs de Bonnay ont pour règle le jeûne et le maigre tous les jours de l'Avent et du Carême, mais le grand nombre, je crois, a besoin de dispense et j'ai compris que, sous peine de ne pas se recruter, il leur faut accepter des santés qui seront toujours incapables de ~~te~~ ces choses. J'aime mieux avoir moins pour règle et y tenir complètement, laissant le reste comme simple usage. Le difficile est de déterminer l'un et l'autre. Je viens d'écrire à Chalons à ce sujet et aussi au sujet de Mme Hanier. - Etes-vous bien sûr de ce que vous m'avez dit à son sujet? Et comment se fait-il alors que nos soeurs l'aient reçue, si près de Dijon, et pour un pensionnat? qu'elle ait été ouvrière, je le veux bien; mais qu'elle ait vécu publiquement dans le désordre, je cela m'étonne bien, puisqu'on l'a acceptée.

(a) lettres illisibles sous "il".



*Spinaud*  
1877

Je l'ai revue avant de partir. Elle me paraît bien résolue à venir à Béthanie, et à défaut de Béthanie de retourner à Chalons. Elle nous viendra résolue à être, suivant que nous le lui conseillerons à la fin de son postulat, ou s<sup>r</sup> de choeur ou s<sup>r</sup> Auxiliaire; bien qu'elle préfère le premier, elle même a offert de se contenter du second, si nous le lui conseillons.

Je réponds ici à S. M.M. et je ferai ainsi désormais pour les lettres que l'on m'écrit, sauf affaire importante, car autrement je ne pourrais pas suffire à la besogne: Sa lettre m'a fait plaisir. Elle peut arriver à faire une bonne religieuse, une vraie fille de Béthanie. C'est ma pensée, et celle du T R. P. Saudreau, mais c'est à condition qu'elle se combatte toujours, et s'applique toujours à n'agir que pour N.S. et non pour telle ou telle personne. Je croirais très utile pour vous, chère Enfant que vous travailliez à vous mettre au dessous de toutes, à ne commander à personne et à obéir à tous, mais il faut que cela soit dans les limites d'une sage discrétion, et c'est à Notre Mère à vous déterminer ces limites. Le Si jeur e<sup>t</sup> c'était possible que vous n'avez rien à commander par vous-même au moins pendant quelques mois ou un an, je le préférerais pour votre bien. Mais voulez-vous que je vous montre le moyen bien simple d'arriver à la perfection que vous désirez? - Laissez-vous conduire comme un enfant par vos supérieurs et par les événements qui sont, l'un et l'autre, l'expression de la volonté de Dieu sur vous. Ne désirez jamais ce que vous n'avez pas, et mais au contraire réjouissez-vous toujours de ce que D. vous donne, quoi que ce soit, comme étant le meilleur pour vous. Ainsi j'ai remarqué que vous n'aimez pas les mortifications que vous pouvez faire. (les inclinations par exemple et les venia) et que vous voulez celles que vous ne pouvez pas faire : l'abstinence et le jeûne et ainsi de bien des choses que je n'ai pas le temps d'expliquer. La perfection n'est pas de jeûner, ni de faire telle ou telle chose mais de faire la Volonté de Notre Seigneur.

A S<sup>r</sup> Margte (a)

(a) en marge, face à la 9 ème ligne du second paragraphe.



*Spence*

Je joins à ma lettre 3 violettes cueillies ce matin, au sortir de la St<sup>e</sup> Messe (que je dis tous les jours à 6 heures), dans le petit jardin de M. le Curé. Une est pour vous, une les autres pour la m<sup>e</sup> une de nos filles et une de nos enfants, celles dont vous serez le plus satisfaite.

Je suis d'avis que nous écrivions le plus tôt possible à M<sup>en</sup> au sujet de Lucie. Voulez-vous vous en charger. Je suis bien occupé. M<sup>en</sup> est-il rentré? Il ne faut pas que M<sup>e</sup> le Curé nous prévienne et écrive avant nous. Inutile de dire à M. le Curé que nous écrivons, et si nous obtenons d'employer Lucie, nous n'en userons que lorsque nous voudrons, en ménageant M. le Curé.

Il me semble que l'expression au sujet des exigences de M. le Curé disait autant que la vôtre à qui sait comprendre, et était seulement plus réservée.

Le cheval va-t-il bien?

Vous feriez bien d'écrire à M<sup>le</sup> Fany Billerey, la 1<sup>re</sup> tailleuse de chez M. Tribout, que j'ai reçue du Tiers-Ordre incognito à mon dernier voyage. Elle pourra sans doute remplacer, au moins momentanément, M<sup>le</sup> Magnin et vous obtenir l'ouvrage nécessaire. Faites lui parvenir cette lettre par M. l'Abbé Claudon.

N'avez-vous donc rien à faire?..

M<sup>le</sup> Magnin est donc bien mal? - Je prie pour elle.

Ne pressez personne au sujet de mon frère et du vin. Vous avez envoyé et vous avez parlé; c'est assez; attendons. Nous pourrions nuire à notre caractère ou à l'Oeuvre en insistant, bien que nous n'agissions que dans des vues de charité.

Nous ne pouvons admettre aucune postulante sans savoir si sa vie est irréprochable et si elle a une vraie vocation. Vous avez donc bien fait de demander des explications. Il faut aussi que cette enfant nous écrive elle-même et qu'elle n'agisse pas sous l'impulsion un peu forcée de ses parents ou de qui que ce soit.

Soyons prudents. Vous savez quelle répugnance j'ai toujours eu dès l'origine à demeurer si près de vous; le R.P. G. y loge, il le faut bien, mais sui-



*E. J. J. Latasse*

vez en cela les désirs de M. le Curé; il ne faut pas que personne puisse parler ou rire des relations de l'Aumônier avec nos Soeurs; cela pourrait être un coup mortel pour l'Oeuvre, alors même qu'il n'y aurait pas l'ombre du mal. C'est mon avis.

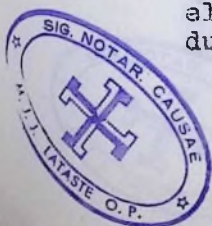
Je n'aime donc pas cette 1/2 heure passée régulièrement tous les soirs avec nos Soeurs, et si ce n'était la crainte de décourager absolument le P. G. et l'impossibilité de le remplacer pour le moment, je m'y opposerais entièrement. J'en exprime du moins le désir le plus vif; je sais que c'est contraire à la volonté du T.R.P. Provincial, et que si nos Pères le savaient, ils le blameraient et nous blameraient vous et moi, et je ne vois pas qu'ils auraient tort, loin de là. Agissez donc prudemment, doucement, mais fortement aussi, autant que vous le pourrez faire. Cela seul me fait voir que la présence du R.P. G. ne pourra durer. Le R.P. Prieur que j'ai vu à Dijon, ne fait pas ainsi et s'en trouve bien.

Quant au reste, à la nourriture etc soignez notre bon et cher Père le mieux possible. - Ne lui laissez rien comprendre au sujet de la R.M. de Bonnay, c'est un secret, de ~~ce~~ presque de conscience.

<sup>le</sup> Marie Coulon est-elle bien décidée. Et persistez-vous, Vous et le R.P. G. dans votre jugement? - L'ayant peu connue, je crains que vous ne vous n'ayez vu trop en bien.

Un mot maintenant de mon voyage :

Neige en partant de Dijon, pluie et boue à Lyon, et avec cela, tout va bien. J'ai visité nos Soeurs, j'ai visité et dîné avec nos Pères, j'ai pris mon repas du soir et j'ai couché chez les bons Pères Carmes, tout près de N.D. de Fourvières. J'y ai dit la Ste Messe le samedi, un bon prêtre m'a cédé sa place à l'autel même. J'ai passé là deux heures environ. J'ai fait recommander l'Oeuvre et la station aux prières des fidèles, (après mon départ) et je l'ai recommandée moi-même (et vous, particulièrement) à Notre Seigneur, à la T.S. Vierge et à S. Joseph. Cela m'a fait du bien. De là je suis allé visiter La Solitude tenue par des S<sup>rs</sup> de S. Joseph, c'est une maison ouverte aux détonnes, qui libérées après quelques jours ou quelques mois de prison. J'en ai été très satisfait; les S<sup>rs</sup> l'esprit m'a paru excellent, et la vie de famille assez complète; mais elles sont toutes dans la catégorie de nos enfants ou du moins traitées comme à peu près comme nous les trai-



*Eugène*

tons. Mais après cela, au dessus de cela, il n'y a rien. Celles qui ont des aspirations plus hautes, qui ne veulent plus rentrer dans le monde et dont on croit être sur sont envoyées de droite et de gauche dans d'autres refuges qui les acceptent au rang des Madelei-nes. La bonne Supérieure qui a bien goûté notre Oeuvre, qu'elle ne connaissait pas, m'a demandé à nous en adresser désormais. Elle m'a parlé d'une jeune personne de 20 ans, je crois, qu'elles ont depuis 3 ans, qui est excellente. Elle n'a fait qu'un mois de prison, est d'origine anglaise et protestante, a abjuré là, et pleure souvent du désir d'être religieuse ce qu'elle croyait impossible désormais. On va réfléchir encore, et l'on nous écrira s'il y a lieu. Elles m'ont remis leur prospectus qui est, mot à mot, le résumé de la brochure sur "Les Réhabilitées" bien que les conclusions aillent moins loin.

J'ai vu aussi 2 fois et longuement le R. P. Saudreau. Il est toujours bien dévoué à vos âmes et à l'Oeuvre; malheureusement il ne peut pas prêcher de Sermon de Charité pour l'Oeuvre. Nous avons longuement parlé de S. M<sup>te</sup> et de vous; il est convaincu que tout cela a été dirigé par Dieu pour vous amener insensiblement à cette Oeuvre pour laquelle Dieu vous destinait, toutes deux et où il voulait vous rendre plus religieuses. Il attend de l'avenir, me dit-il, la justification du passé, et la réfutation de tout ce qu'on a pu dire sur lui et sur vous à cette occasion.

Quand l'Oeuvre sera assise, on y verra mieux la main de Dieu.

On m'a raconté l'autre jour que le R. P. Edmond qui a fondé les prémontrés a eu de grandes difficultés de la part de ses frères les Trapistes, qui n'approuvaient pas qu'il s'occupât ainsi d'une Oeuvre spéciale, et le blâmaient quelquefois assez vivement. Maintenant que tout est fait, on voit que Dieu s'en est mêlé et dans la fête qu'il vient de donner pour la bénédiction de la nouvelle Eglise on a vu, parmi les Evêques, 5 ou 6 abbés de la Trappe, venus exprès, a dit l'un d'eux, pour dédommager le Père des ennuis qu'ils lui ont autrefois causé, croyant bien faire en cela.

Reposons-nous donc en toute épreuve sur Dieu et sur l'avenir. Soyons des saints seulement

"Cherchez d'abord le royaume de D. et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît"

Le R. P. Saudr. réclame vos prières. Il prêche



*Spécial*

à S. Nizier (Lyon) et loge chez M. le Curé.

J'ai rencontré en chemin de fer un bon Père Trinitaire qui allait prêcher le Carême à Voiron, près d'ici, et le R.P. Albert, Carme, qui prêche ici, à la Cathédrale. Nous avons fait route ensemble. Je suis dans d'excellents termes avec le bon P. Carme. Il nous aidera peut-être pour l'Oeuvre ici.

La Station a bien pris jusqu'à ce jour. Je prêche le mardi et le Jeudi à 7<sup>h</sup> et le dimanche après Vêpres vers 3<sup>h</sup> 1/4. A la Cathédrale c'est le mercredi et le Vendredi.

J'ai causé bien longtemps. Je dois assister à 3<sup>h</sup> à une assemblée des Ecoles d'Orient, chez M<sup>gr</sup>, et ce soir je prêche, et je ne suis pas prêt, et il est 9<sup>h</sup> 1/2 déjà. Je vous quitte donc en toute hâte et vous bénis bien fort. Soutenez-moi de vos prières. Déjà quelques vocations s'annoncent vaguement à l'horizon, et des sympathies aussi. A Dieu!

Votre père, en Notre Seigneur,

fr. M. Jean-Jos. Lataste

Etes-vous bien prêtes au tirage des deux loteries le 19 Mars, sans faute? Néan



*Spencer*  
1907